

FICHE DE POSTE

 CANNES PAYS DE LÉRINS Communauté d'agglomération de Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins et Théoule/Mer	DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES TECHNIQUES	
	DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES TECHNIQUES CADRE DE VIE – PROPRETE ET INTERVENTIONS URBAINES SERVICE REGIE VOIRIE SIGNALISATION	
Agent polyvalent - Equipe signalisation horizontale (H/F)		
Catégorie : A ☐ B ☐ C ☒		
MISSIONS		CONDITIONS GENERALES D'EXERCICE
Le service R.V.S rattaché à la D.G.A.S.T. Cadre de vie – propreté et interventions urbaines <u>Missions :</u> • Réalise les travaux de peinture routière, de marquage et de retraçage sur le domaine public dans le respect de la réglementation et des règles de sécurité. • Met en place la signalisation horizontale temporaire et sécurise les interventions sur chantier, lors de travaux ou de manifestations. • Rend compte de son activité, renseigne les suivis d'intervention et participe aux missions polyvalentes de la Régie Voirie Signalisation selon les besoins du service.		• Travail de terrain • 5 jours / 7 En fonction des nécessités de service, des heures supplémentaires peuvent être effectuées de nuit, les week-ends et les jours fériés. Lieu de travail : 13-15 rue de la Praderie – 06150 Cannes la Bocca / Variable sur la commune selon les missions confiées.
TÂCHES ATTRIBUTIONS		CAPACITES LIEES A L'EMPLOI
• Lecture des plans et réalisation de pré marquage. • Application de la peinture routière • Application la signalisation horizontale temporaire par collage de bandes • Utilisation de machines spécifiques au marquage routier (traceuse, rabot routier, encolleuse de bande type 3M) • Mesure les surfaces peintes et les quantités de peinture (ou éléments collants) pour rédiger des comptes rendus sur une feuille d'activité journalière • Balisage et mise en sécurité des chantiers • Marquage en conformité avec le code de la route • Travaux d'atelier ponctuels (lors d'intempéries) • Renfort des équipes de signalisation verticale et mobilier urbain (ponctuellement)		• Maîtrise les techniques de peinture, de marquage routier et l'utilisation des équipements spécifiques. • Applique les règles de sécurité et les procédures de signalisation temporaire de chantier. • Travaille en équipe, rend compte de son activité et s'adapte aux besoins du service. • Fait preuve de rigueur, de vigilance et d'aptitude physique pour les interventions en extérieur. • Respecte les consignes de travail, le code de la route et porte les EPI obligatoires

FORMATION ET EXPERIENCE	
• Formation ou expérience dans le domaine de la signalisation routière, de la peinture industrielle ou des travaux publics appréciée. • Expérience souhaitée en marquage routier ou entretien de voirie. • Permis B obligatoire. • Formation ou habilitation spécifique en signalisation temporaire appréciée.	
CONDITION D'ACCES A L'EMPLOI / GRADE	
Diplôme	
Concours	
DONNEES D.R.H	
Nature des EPI	Vêtements Haute Visibilité ; chaussures de sécurité ; protections auditives ; gants
Références régime indemnitaire	
Grade souhaitable	